



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°13/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
57 Rue d'Elbeuf
Pendant la durée des travaux
Circulation restreinte

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation lors de la réalisation des travaux de « maçonnerie »

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera **restreinte** « sens **Le Neubourg-Elbeuf** » **au niveau du 57
rue d'Elbeuf**, pendant la durée des travaux de « **maçonnerie** » à partir du 24/09/2023 et
jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux « **Entreprise De Vos** ».

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché sur le site internet de la mairie et à chaque
extrémité de la **rue d'Elbeuf**.

Fait à IVILLE,
Le 22/09/2023
L'adjoint,
Philippe MOREL

